



Le 27 septembre 2022, la CCI du Gard a accueilli les acteurs de la prévention pour la troisième édition du « PRST Tour » en présence de près de 90 personnes !

ZOOM SUR...



...MAIS POURQUOI UN

PRST TOUR ?

Le Plan Régional Santé Travail Occitanie, adopté le 18 mai 2022, est un outil partenarial au service de la santé au travail pour améliorer la prévention des risques professionnels. Il prend en compte les spécificités régionales dont la cible est l'entreprise et particulièrement la petite et très petite entreprise.

Afin d'initier le dialogue avec les entreprises du territoire et pour mieux faire connaître leurs actions, les partenaires du PRST (DREETS, CARSAT, Aract, MSA, OP-PBTP, SPST, ARS, partenaires sociaux...) organisent un « PRST Tour ».

Le « PRST Tour » c'est 8 rencontres dans 8 lieux, au plus près des entreprises de notre territoire, dans les locaux des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) départementales.

En une matinée, les entreprises disposent d'un panorama assez large sur la prévention au travail, avec :

- une information sur les enjeux de leur territoire,
- une présentation du nouveau PRST : le diagnostic territorial ajusté et les 16 actions,
- un zoom sur quelques thématiques du PRST,
- des échanges avec les intervenants et les entreprises.



Deux thématiques ont fait l'objet de deux tables rondes lors de cet événement.

LA PREVENTION DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE (PDUP) animée par Nathalie Bernal –Thomas (Médecin Inspecteur du Travail).

Après une présentation des enjeux de la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle dans le PRST4 par Emmanuel Albert (chargé de mission ARACT Occitanie), Sylvie Garcia (Directrice CMIST Alès) a expliqué le travail effectué par son SPST en lien avec le CREAPT sur les signes de décrochage professionnels. Enfin, le Dr Sellier (Médecin du travail à l'AIMSMT 30) a fait part de l'expérience menée par l'AIMSMT en partenariat avec la CARSAT. Elle a particulièrement insisté sur la nécessité d'un repérage précoce, l'importance du dialogue entre employeur et salarié dans le cadre de la PDUP.

+ d'info : prst-occitanie.fr

LA PREVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR

animée par Damian Santa (Directeur OPPBTP –pilote de l'action prévention des chutes de hauteur)

Pascal SINCZAK (Ingénieur Conseil CARSAT LR) a présenté le dispositif de formation renforcée à la sécurité des intérimaires intervenant dans le secteur du BTP mis en place dans la partie Est de la région. Le Certificat de Compétences au Travail en Hauteur est devenu en quelques années un outil indispensable en matière de prévention des risques de chute de hauteur dans le BTP et devrait être étendu à l'ensemble de la région Occitanie. Gilbert COMOS (Directeur général délégué GIRAUD MIDI PYRENEES) a fait un retour d'expériences sur ce dispositif et a donné des clés aux chefs d'entreprise présents pour mettre en place une politique de prévention des risques efficace sur le long terme gage de performance de l'entreprise.

+ d'info : prst-occitanie.fr

UNE QUESTION À...

...**Damien SANTA MARIA (Directeur OPPBTP)**

Directeur OPPBTP Occitanie

La chute hauteur est un risque à traiter en priorité, particulièrement dans le sBTP. Quelles actions avez-vous mis en place dans le cadre du PRST pour réduire le nombre d'accident ?

Depuis 2014, l'OPPBTP a comme priorité les travaux en hauteur. Plusieurs centaines de diagnostics sur les chantiers, de formations et d'accompagnements d'entreprises ont été réalisés avec des résultats probants. En parallèle, d'autres organismes s'affairaient et lancaient des actions sur ce sujet. C'est l'intérêt du PRST, créer des synergies.

Lors du PRST3, les organismes de prévention santé sécurité ont attaqué le sujet avec beaucoup d'énergie, de méthode mais surtout de coordination. Certaines actions sont d'ailleurs maintenues, voire étendues à des périmètres géographiques plus larges. C'est le cas du CCTH (Certificat de Compétence au Travail en Hauteur) pour les intérimaires du BTP en Languedoc-Roussillon, adapté à plusieurs métiers du bâtiment et que le PRST 4 souhaite étendre sur l'Occitanie. Dans le PRST 4, l'agriculture, la propriété, le bâtiment et d'autres secteurs seront soutenus dans ce combat. Nous aiderons les donneurs d'ordres, mais aussi les sous-traitants. Dans le PRST, nous prenons le meilleur et réfléchissons à plusieurs pour aider, outiller et accompagner le plus grand nombre.

... **Nathalie Bernal Thomas**

Médecin Inspecteur du Travail - DREETS

Que signifie faire de la prévention primaire en matière de Prévention de la Désinsertion et Usure Professionnelle (PDUP), en particulier pour les SPST ?

La loi du 2 août 2021 vise à renforcer la prévention primaire en entreprise en promouvant l'anticipation, le plus en amont possible, de l'ensemble des pathologies et des risques professionnels.

La prévention du risque de désinsertion professionnelle en est un axe prégnant et figurant dans l'offre socle que les services de prévention et de santé au travail sont tenus désormais de rendre à leurs adhérents (entreprises et salariés). Il s'agit bien pour les SPST de guider l'entreprise au repérage précoce des conditions de travail potentiellement délétères pour la santé et de l'accompagner dans des actions correctives en collaborant avec les différents acteurs de l'entreprise et partenaires institutionnels.

A l'échelon du salarié, la détection précoce des facteurs de décrochage professionnel et la promotion du vieillissement actif sont incontournables et ce bien en amont de l'âge de la retraite. La réalisation de la visite de mi-carrière apparaît être un élément facilitateur à la concrétisation du postulat recherché.

Vous avez eu la parole !

Gilbert COMOS
Directeur général délégué GIRAUD MIDI PYRENEES

La mise en place d'actions de prévention nécessite l'engagement de son dirigeant. Il est important de prendre en compte les conditions de rémunération (les salaires du BTP sont bien supérieurs au SMIC), les conditions de travail et les conditions de vie des salariés. Les collaborateurs de mon

entreprise peuvent aller chercher leurs enfants à l'école !

L'entreprise a formé 329 intérimaires dans le cadre du Certificat d'Appétence au Travail en Hauteur. Et cette formation a permis à l'entreprise de réduire sa sinistralité. Aucun accident ayant pour cause une chute de hauteur n'est survenu depuis 2020. Mettre en place des actions de prévention efficaces est bénéfique. Aujourd'hui le CCTH est une condition d'embauche des intérimaires au sein de l'entreprise.

LA PHRASE INSPIRANTE

Sur la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle : il faut interroger le salarié avant qu'il n'ait mal !

Chiffres clés, santé au travail des femmes, CSE, documents en téléchargement... Retrouvez toutes les thématiques sur :

prst-occitanie.fr



PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL

Occitanie